



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUERET

Téléphone : 05 55 41 04 81

Portable : 06 30 17 41 53

Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Ajustements de carte scolaire :

Ecrivez nous de quoi vous avez besoin...

...on vous dira comment vous en passer !

Suite au vote unanime des représentants du personnel lors du CTSD du mardi 5 septembre, le Secrétaire Général de la DSDEN23 a été contraint d'en convoquer un nouveau ce jour. Pour la FSU23, des situations restaient en souffrance et devaient trouver une issue favorable aujourd'hui dans l'intérêt des élèves concernés.

Résultat : RIEN !

Les élèves en situation de handicap de l'ULIS du collège d'Aubusson sacrifiés !!!

Les dispositifs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. La circulaire ministérielle indique que « le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix ». Ils sont aujourd'hui **14 élèves dans le dispositif** d'Aubusson. La circulaire indique que l'enseignant doit être « un enseignant spécialisé, spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap, donc de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap ». L'administration, en manque évident de personnels formés, a fait le choix d'y affecter un personnel contractuel !

Bref ! On donne moins à ceux qui ont le plus besoin tout en affichant une « priorité » à la scolarisation des élèves en situation de handicap... Un droit à l'éducation affirmé mais un droit à la réussite bafoué !!!

Saint Laurent : des élèves renvoyés dans leur commune d'origine ?

97 élèves sur 4 classes en septembre (dont 25 GS/CP/CE1), 100 en janvier... C'est trop, assurément. Les parents l'ont affirmé haut et fort devant les grilles de l'école ce matin ! Avec beaucoup d'élèves, parfois 20 de moins, d'autres écoles ont une classe de plus ! Qu'importe ! L'Inspectrice de circonscription indique que trop d'élèves sont issus d'autres communes et qu'il fallait les refuser... *Comment choisit-on les élèves à « refuser » alors que les dernières arrivées sont des élèves domiciliés à Saint Laurent ? Une petite élève de CP qui a commencé sa scolarité dès la petite section dans l'école va-t-elle être exclue ?* Les positions de l'administration sur ce dossier sont inacceptables !!! L'Inspectrice de circonscription indique que le directeur peut refuser les inscriptions lorsque l'école « n'a plus de places disponibles »... *Au delà de 25 élèves par classe, on refuse les élèves ?*

Saint Victor : une maternelle à 32 élèves !

C'est sans doute la solution aussi à Saint Victor où manifestement, avec une classe maternelle à 29 élèves aujourd'hui, 32 élèves en janvier, les places disponibles sont dépassées ? *7 élèves devront ils changer d'école* alors même que le Ministère communique sur les bienfaits, réels, de la scolarisation précoce sur la réussite scolaire.

De telles situations sont inacceptables ! Les trop nombreuses cartes scolaires présentées par l'IA-DASEN qui ont creusé les inégalités entre écoles conduisent aujourd'hui l'administration, exsangue, à défendre l'indéfendable. Le Ministre qui semble comprendre que l'abaissement des effectifs par classe est un enjeu de réussite scolaire propose des CP à 12 élèves et communique largement sur le sujet. L'administration départementale hypothèque donc ici (particulièrement) et ailleurs la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU 23 continuera à exiger les moyens nécessaires à une scolarisation dans des conditions de nature à garantir la réussite de tous les élèves. Le SNUipp-FSU 23 soutiendra les personnels et les parents qui s'engageront pour obtenir ces moyens !

A Guéret, le 14 septembre 2017